

Et cette opinion était soutenue par des personnes sages et religieuses; d'autres pensaient le contraire, mais parmi ceux-là personne n'avait encore eu l'audace d'usurper la place de Dieu, en disant: *absolvo te*, je t'absous, je te pardonne tous tes péchés, mais ils priaient Dieu pour qu'il les remît, comme les partisans instruits de la confession le reconnaissent eux-mêmes ingénument.

Ce ne fut qu'en 1215, sous le pontificat d'Innocent III, pape sanguinaire et cruel, qui institua le tribunal infernal de l'Inquisition que le quatrième concile de Latran rendit cette confession obligatoire à tous les catholiques romains, ordonnant que tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, ayant atteint l'âge de discrétion, soit obligé de confesser seul ses péchés au moins une fois l'an, à son propre curé. Et malgré les décrets de ce concile, de nombreux écrivains que l'Église romaine révère n'ont cessé d'écrire que Jésus-Christ n'a point institué la confession auriculaire par les paroles qu'il adressa à ses disciples: "Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez."

Les premières traces de la confession auriculaire se découvrent parmi les payens; or comme ce n'est pas eux que nous voulons suivre, mais Jésus-Christ et les apôtres, nous protestons avec eux contre le confessionnal. La confession agréable à Dieu, est celle de l'enfant prodigue, celle du brigand sur la croix, du péager dans le temple, qui devant Dieu, se frappait la poitrine dans le sentiment de ses fautes, et lui en demandait pardon. Faisons comme eux et nous serons sauvés comme eux. "Vous de tous les bouts de la terre, dit le Seigneur, regardez vers moi et vous serez sauvés. Il n'y a point de Dieu juste et Sauveur que moi." (Es. XLV, 21, 22).

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

NOUVELLE ROUTE D'HIVER POUR QUÉBEC.—Maintenant que le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique est achevé jusqu'à Richmond, il est question de transporter la malle de Québec par cette voie durant l'hiver. On s'engage à prendre chaque jour la malle de Montréal à 4 heures P. M. et la remettre le lendemain matin à Québec à 10 h. Cela réduirait considérablement la durée du trajet et serait sans doute très-avantageux pour le public.

NOUVEAU MINISTÈRE.—Le nouveau ministère a été assermenté, mardi le 28 octobre, à Québec. Il se compose des messieurs dont nous avons publié les noms dans notre dernier numéro, excepté ceux de MM. Chauveau et Cartier, lesquels n'en font pas partie comme on l'avait d'abord pensé. L'hon. M. Caron est l'Orateur de l'Assemblée Législative.

COUR CRIMINELLE DE MONTRÉAL.—Jos. Mercier est trouvé coupable de vol avec effraction.—Ed. Longloy et Benj. Kilbourne sont trouvés coupables d'avoir pris et gardé possession d'une propriété qui ne leur appartenait pas.—David Wheeler, coupable de larcin.—J. Welsh, coupable de simple assault.—Voici les sentences qui ont été prononcées: Edmond Holmes, vol de cheval, 3 ans de pénitencière.—Louis Déguise dit Larose, larcin, 3 ans de pénitencière.—J.-Bto. Chabot, accusé d'avoir fait passer de faux billets de banque, 3 ans de pénitencière.—Jos. Mercier, bris de maison de nuit, 3 ans de pénitencière.—Sette Randall, vol dans une maison habitée, 3 ans de pénitencière.—Alexis Fontaine, fils, vol de vache, 6 mois d'emprisonnement aux travaux forcés.—Wm. Walker, assault grave avec intention de mutiler, 6 mois do.—Pierre St.-Pierre, bris de maison et larcin, do.—François Pélouquin, vol, 3 mois do.—

Marie St.-Pierre, Délivra St.-Pierre, vol, do.—Polite Champagne dit Able. Breton, vol, do.—David Wheeler, vol, do.—Isaïe Robert, vol, 2 mois do.—Jeremiah Welsh, assault, do.—Antoine Lamothe, assault, 15 jours d'emprisonnement aux travaux forcés et £5 d'amende.—Eugène McCanne, assault, £5 d'amende.—Ed. Longloy, entrée forcée et détention, £100 d'amende.—Benjamin Kilbourne, do do £5 d'amende.—*Moniteur.*

L'AGRICULTURE EN ORÉGON.—Le territoire de l'Orégon est véritablement la terre promise, si l'on en croit une lettre de la vallée d'Umpqua, que publiait ces jours-ci l'un de nos collègues. Le climat est si doux dans ces parages qu'il n'est pas désagréable de coucher au grand air; même dans l'hiver, jamais la terre n'est gelée dans les vallons, si bien qu'on peut l'automne semer l'avoine, l'orge et les patates. Le froment offre les plus gros épis que l'on ait vus. L'avoine n'est pas d'une qualité inférieure, et une seule semence peut fournir cinq récoltes, sur le pied de cinquante boisseaux par acre pour chaque récolte! Le maïs ne vient pas aussi bien à cause des sécheresses qui surviennent d'ordinaire en août et septembre; mais les patates, les navets et autres légumes acquièrent des proportions remarquables si l'on a soin de les semer dans les endroits un peu humides. Aucun insecte ne vient attaquer les récoltes de quelque espèce qu'elles soient. Les pommes, les prunes, les groseilles rouges, les fraises et autres fruits du même genre qui ont tous une saveur délicieuse, viennent en abondance. Certes on ne peut pas désirer un sol plus fertile ni plus généreux; et ce qui ne gêne rien, c'est que rien n'est plus facile que de se procurer des terres. Chaque colon, moyennant une légère redevance, peut obtenir du gouvernement la concession de 640 acres de terre. Que demander de plus? Il ne faut pas oublier toutefois que l'imagination embellit toujours un peu la réalité.—*Idem.*

NOIRS LIBRES POUR LES ANTILLES.—Une compagnie française, dit le *Phare*, dont le siège est établi à la Martinique, s'est organisée pour porter remède à l'absence de bras qui désole nos possessions des Antilles. Cette compagnie propose d'introduire dans ces régions malheureuses quatre mille noirs libres, provenant des royaumes de Bénin et de Dahomey; elle a fait en faveur de ces noirs, avec les chefs de ces deux Etats des traités qui renferment les conditions les plus avantageuses pour ceux d'entre eux qui se mettront à la disposition de nos colonies.

L'engagement de ces travailleurs sera de sept ans, et ils seront choisis parmi les hommes les plus valides, les plus intelligents, les plus laborieux, en un mot, les plus aptes à rendre des services de toutes sortes dans nos possessions. Le contrat passé à l'effet d'obtenir ces heureux résultats est parfaitement régulier et conforme en tout avec les traités récemment conclus. Si cette combinaison avantageusement calculée atteint son but, elle constituera indubitablement un progrès de jour en jour plus sensible et plus intéressant pour nos dépendances coloniales.

GRAVE DÉTERMINATION DE LOUIS BONAPARTE.—Le Président de la République française s'est prononcé pour l'abrogation de la loi du 31 mai, qui limite le suffrage universel. Ce qui a occasionné la démission de son ministère et du Préfet de police. On s'attend à des événements sérieux, qui seront le prélude de la crise de 1852, généralement pressentie et redoutée.

ROMANISME.—Horace Greely dit dans une de ses lettres, écrites d'Europe: "Il y a à Rome 365 églises catholiques-romaines pour une population de 170,824 habitants en y comprenant les incrédules, les idiots et les enfants. Ce qui donne une église pour 468 individus de toute espèce. Et comme cette même ville contient 4,433 évêques, prêtres et moines, chaque église a une moyenne de 13 prêtres pour la desservir et peut par suite avoir un nouveau prêtre chaque mois, ce qui doit être une agréable variété."